



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : justice

Question écrite n° 7784

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les insuffisances d'effectifs du greffe du conseil de prud'hommes de Saint-Denis-de-la-Reunion, ceci malgre un nombre d'affaires nouvelles et restant a juger en augmentation constante. De plus, la comparaison avec d'autres juridictions traitant un nombre d'affaires equivalent confirme cette situation. Il lui demande ainsi, dans le souci essentiel d'eviter des delais d'attente aussi importants aux demandeurs, de bien vouloir lui faire part des orientations et decisions qu'il entend prendre concernant ce dossier.

Texte de la réponse

La situation du conseil de prud'hommes de Saint-Denis est suivie avec une particuliere attention par les services de la Chancellerie. L'effectif budgetaire de cette juridiction se compose de huit agents, soit un greffier en chef, un greffier, cinq agents de categorie C et un agent de service. Aucun de ces postes n'est vacant. Compte tenu des conclusions d'un rapport etabli par les inspecteurs des greffes qui se sont deplaces dans cette juridiction au cours de l'annee 1993, deux mesures ont ete immediatement mises en oeuvre afin de permettre a ce greffe de mieux faire face a son activite. C'est ainsi que le conseil de prud'hommes de Saint-Denis a beneficie au cours de l'annee 1993 de la mise en place d'un systeme informatique permettant d'eviter les taches repetitives. En outre, un poste de greffier a ete cree au profit de cette juridiction pour transformation d'un emploi de categorie C, permettant ainsi d'elever la qualification des agents affectes dans ce greffe. Cet emploi sera pourvu grace a un examen professionnel qui se deroule actuellement et qui entrainera une affectation au cours de l'annee 1994. Dans l'attente de ce renforcement de personnel, et si la reorganisation entreprise etait insuffisante, des credits destines au recrutement d'agents temporaires pourraient supplementairement etre delegates au profit de cette juridiction.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7784

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4002

Réponse publiée le : 31 janvier 1994, page 522